

CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHES 2023		
SITUATION FAMILIALE		
Parent isolé bénéficiaire de l'A.S.F		2
Parent mineur		2
Handicap de l'enfant à accueillir		7
Handicap ou maladie au sein de la famille		2
Naissances multiples		1,5
Fratreries à accueillir simultanément		0,5
SITUATION EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITE		
En activité		7
Un en activité / Un en recherche d'emploi		3
En recherche d'emploi		2
Un en activité / Un sans activité		0
Un recherche d'emploi / Un sans activité		0
Sans activité		0
Congé parental d'un des parents		-2
Reprise Activité après congé parental		0,5
Quotient familial CAF – MSA		
inférieur à 500 €	T1	3,5
De 500 à 699 €	T2	3
De 700 à 899 €	T3	2,5
De 900 à 1 099 €	T4	2
de 1100 à 1499€	T5	1,5
Superieur à 1500€	T6	1
SITUATION SOCIALE		
Place d'urgence		10
Enfant accueilli dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance		5
Demande particulière		5
Orientation prioritaire par acteurs médico-sociaux		3
DIVERS		
Ancienneté de la demande 12 mois		1,5
Ancienneté de la demande 24 mois		2